



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique a l'egard des handicapés

Question écrite n° 49933

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur les demandes des associations de familles de traumatisés crâniens visant notamment à ce que soit reconnu le traumatisme crânien comme un handicap spécifique, non assimilable à la catégorie mal définie « polyhandicap », et nécessitant donc une prise en compte adaptée dans les divers aspects de la vie. Il est ainsi demandé la poursuite de création de structures d'accueil, la définition d'une politique de prise en charge sanitaire des traumatisés crâniens, une adaptation de la loi du 10 juillet 1985, compte tenu de ses dysfonctionnements, et la réalisation d'une étude permettant de mieux appréhender l'importance quantitative du handicap et ses aspects qualitatifs spécifiques. Il lui demande en conséquence quelles sont les suites qui peuvent être données à ce dossier, en réponse aux légitimes préoccupations des familles de traumatisés crâniens.

Données clés

Auteur : [M. Chossy Jean-François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49933

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1493